



SÉANCE DU 04 FEVRIER 2022

Présents : BARBARAY Jean Claude - BOTTA Laurette - CHEVILLAT Sébastien - JARRIN Mathéo - MASSA Laurent - PEYLIN Jean-Paul - GAZZIOLA Jacques- BARRIER Pierre - GIRAUX Morgane - PEYLIN Thomas - MOLLIER Cécilia - FAVRE MARTINOZ Maryline

Absente excusée : TCHERKASSOF Anna - CHAVAND Christelle

Absent: L'HERITIER Christophe

Secrétaire de séance : PEYLIN Thomas

La séance est ouverte à 19h05

- Détermination des critères de l'entretien professionnel

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif présenté par Mme le Maire.

- Consultation pour avis sur un élevage professionnel d'animaux d'espèces non domestiques

Présentation d'un projet professionnel de mise en place d'un élevage sur le secteur des casernes. Les conseillers ont exprimé leurs réserves quant à la mise en place d'un projet atypique sur la commune. Celles-ci ont été reçues et traitées par les porteurs de projet. L'acceptation du projet a ensuite été soumise au vote : Le conseil municipal émet un avis favorable à 8 voix pour, une voix contre et 3 abstentions

- Convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux

Au vu de la forte fréquentation sur la déchetterie d'Entre-deux-Guiers, la communauté de commune met à disposition gratuitement une broyeuse à déchets aux différentes municipalités pour qu'elles puissent, si elles le souhaitent, réduire le flux de végétaux. Mme le maire donne ensuite connaissance de la convention de mise à disposition du broyeur de végétaux proposée par la Communauté de Communes. Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition dans le cadre d'une mutualisation du matériel auprès des communes en faisant la demande et de fixer les responsabilités et engagements de chacune des parties.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le projet de mise à disposition d'un broyeur de végétaux ;
- Approuve à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition tels que proposés par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et autorise Mme le maire à la signer.

- Vote des tarifs communaux

Mise au vote des différents tarifs applicables sur la commune (concessions, eau, location de salle, ...). Le conseil a approuvé le fait de ne pas modifier les tarifs en vigueur hormis le raccordement au réseau des eaux usées pour des constructions neuves.

CONCESSIONS CIMETIERE	
30 ans (au m ²)	160,00 €
50 ans (au m ²)	260,00 €
50 ans le long du mur (la concession)	810,00 €
caveau d'attente (la semaine)	75,00 €
columbarium 30 ans (la case 2 urnes)	230,00 €
columbarium 30 ans (la case 4 urnes)	450,00 €
EAU POTABLE	
le m ³	1,30 €
droit fixe	40,00 €
EAUX USEES	
le m ³	1,40 €
droit fixe	40,00 €
raccordement existant	500,00 €
raccordement neuf	5 000,00 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE	
paiement électricité à conso réelle	<i>habitant / extérieur</i>
1/2 journée	70.00 € / 70.00 €
journée	175.00 € / 270.00 €
week-end	275.00 € / 420.00 €

- Questions diverses

- Demande de subvention des Passeurs d'Histoires

Acceptation de paiement d'une subvention à l'association au vu de son année de manifestation à venir. L'attribution sera délibéré lors d'un conseil municipal.

- Nouvelle Charte du PNR Chartreuse : état d'avancement

17 décembre 2021, l'avis final du ministère (favorable).

Prochaine étape : consultation des collectivités pour leurs adhésions (74 communes, 3 villes-portes, 7 intercommunalités et 2 départements).

Puis, la région délibérera sur le périmètre de classement et enfin le ministère sera chargé de prendre le nouveau décret.

La dernière étape qui s'ouvre, celle de la consultation des collectivités, se déroulera de mars à juin 2022 (4 mois réglementaires).

Nous prendrons une délibération en conseil d'avril ou mai suivant la programmation

- Etudes scientifiques USMB, appel à projet MO

Réalisation en cours de la cartographie des grottes en 3 dimensions. Recherche en cours du maître d'œuvre qui aura en charge la gestion du projet de modernisation de l'éclairage des grottes

- Etudes captage Côte la Vigne

Présentation du plan de financement des études du projet

- Vandalisme (plaque commémorative Combe Noire)
- Pose des abris bus

La séance est levée à 20h30